



AVIS PUBLIC
APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT RV-1763

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté le règlement suivant lors d'une séance tenue le 3 décembre 2024, à savoir :

RÈGLEMENT RV-1763 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA COUCHE D'USURE SUR LA RUE DORIS-LUSSIER (TRONÇON II) ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Le règlement décrète des travaux de pavage de la couche d'usure sur le tronçon II de la rue Doris-Lussier. Un emprunt de 275 000 \$ est autorisé pour le financement du projet, remboursable sur une période de 20 ans par une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur où ces travaux seront effectués.

Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin le 15 janvier 2025 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 4 mars 2025.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 12 mars 2025.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2025.22